

Publié par : juridique
Date de dépôt : 15/06/2026
Date de retrait : Non défini



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 05 Juin 2026
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A BERNARD ROUBY, PHILIPPE PIERRE A FRANCOISE WELLER, VIRGINIE GINET A MARIE SEDANO, ALEXANDRE JEANTHON A VALERIE BUSSO, MARIE IACOVIELLO A NICOLAS CONRAD, ALAIN SOLAZZI A MARTINE HENON, JEAN-CLAUDE CHIARINI A DAVID FERNANDEZ,

Délibération n°

N° D2026-118

Objet

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AMICALE DES SAPEURS FORESTIERS ».

Exposé des motifs :

Par courrier du 19 janvier 2026 l'Amicale des Sapeurs Forestiers a formulé une demande de subvention auprès de la commune.

Depuis plusieurs années, les Sapeurs Forestiers, véritables sentinelles, sont en première ligne et assurent la surveillance des massifs et permettent d'éteindre environ 80% des incendies naissants.

Avec 32 vigies positionnées sur les hauteurs des massifs, les forestiers-sapeurs, les sapeurs-pompiers et leurs partenaires (Comités communaux Feux de Forêts (CCFF), Office national de la Forêt (ONF), etc.) quadrillent chaque jour l'ensemble des 180 000 hectares de forêt du département, dont la commune de Venelles.

L'amicale des Sapeurs Forestiers soutient ses adhérents dans tous les moments de la vie, mais elle s'attèle aussi à transmettre son savoir aux nouvelles générations et demeure un interlocuteur dans des projets associatifs concrets.

Considérant l'intérêt pour la commune de Venelles de soutenir les actions de l'Amicale au profit de ses membres qui veillent sur le patrimoine forestier venellois

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260605-DM2026_0118-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2026

et alentours, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 600 € euros.

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association l'Amicale des Sapeurs Forestiers en date du 19 janvier 2026,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'Amicale des Sapeurs Forestiers une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

27 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

02 ABSTENTIONS : ANNIE MOUTHER, JOËL BOUC.

Le Maire de Venelles,
Arnaud MERCIER

Certifié affiché du au

Le directeur général des services,
Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20260605-DM2026_0118-DE
Date de réception préfecture : 15/06/2026